



CHARTRE DU HANDBALL ISLOIS

Vous avez choisi de participer par votre adhésion ou par celle de votre enfant aux activités du HANDBALL ISLOIS. L'adhésion est un acte volontaire qui implique un engagement à participer et à apporter son concours au fonctionnement et au développement de l'association.

La charte du HANDBALL ISLOIS s'adresse aux joueurs, arbitres, entraîneurs, dirigeants, accompagnateurs et parents. Elle s'applique à tous les licenciés de la section : de l'école de handball aux loisirs.

DROITS ET DEVOIRS DU LICENCIÉ :

L'ADHERENT

- Doit être à jour de sa cotisation pour être licencié et participer aux entraînements et aux compétitions. Des facilités de paiement sont consenties pour permettre à tout à chacun de pouvoir adhérer au club.
- Il doit respecter les personnes qu'il côtoie dans le cadre de sa pratique : partenaire, entraîneur, dirigeant, arbitre, adversaire et public.
- S'engage à respecter les locaux dans lequel il évolue ainsi que le matériel durant les entraînements, les compétitions et les diverses manifestations : gymnase, vestiaires, siège du club etc... à domicile comme à l'extérieur.

LE JOUEUR

- S'engage à être assidu à l'entraînement et aux matches. En cas d'absence, il est tenu de prévenir son entraîneur. Si elle n'est pas justifiée, l'entraîneur pourra décider ou non de la non-participation du joueur au match. En cas d'absence répétée et non justifiée, le bureau directeur du handball islois se réserve le droit d'exclure le joueur concerné.
- S'engage à participer à toutes les compétitions auxquelles son équipe est inscrite. Il doit présent aux matches lorsqu'il est convoqué par son entraîneur : à domicile comme à l'extérieur, le samedi comme le dimanche.
- S'engage à respecter les horaires d'entraînements, des convocations de matchs ainsi que les lieux de rendez-vous.
- Le port d'une tenue de sport est obligatoire pour l'entraînement : chaussure de sport, survêtement, short, chaussette, tee-shirt d'entraînement. Pour les matches tous les joueurs doivent porter le maillot et short fournis par le club.
- Chaque joueur, à partir des moins de 13 ans, sera amené à arbitrer, à tenir la table de marque lors des matches à domicile.

L'ENTRAINEUR

- S'engage à être présent à tous les entraînements et les matches. En cas d'empêchement, il doit prévenir préalablement le responsable sportif afin de pouvoir effectuer le remplacement.
- S'engage à être présent environ 20 minutes avant le début des entraînements afin d'assurer l'accueil des joueurs.
- Il doit comme les joueurs, porter une tenue des sports correcte.

DISCIPLINE

- La commission de discipline, interne au club, décide des mesures à prendre à l'encontre d'un joueur disqualifié directement par un arbitre : carton rouge direct avec rapport d'arbitre. Si cette décision est assortie d'une amende financière, elle sera à la charge du joueur ou de ses parents s'il est mineur.
- En cas de manquement grave à cette charte, le bureau directeur pourra adopter des sanctions adaptées allant à la réparation de la faute jusqu'à la radiation du club en passant par l'avertissement ou la suspension.

LES PARENTS OU ACCOMPAGNATEURS

- Vous devez vous assurer de la présence de l'entraîneur à l'arrivée de votre enfant sur le lieu de l'entraînement, de rendez-vous pour les matches et être présents à la fin de l'entraînement, les enfants ne dépendent de l'entraîneur que pour la durée de la séance.
- Vous devez répondre aux convocations de l'entraîneur et du bureau directeur. En cas d'absence prévenir l'entraîneur de votre enfant.
- Pour organiser les déplacements, lors des matchs à l'extérieur, il vous sera demandé votre participation pour accompagner l'équipe de votre enfant. Vous bénéficierez de la couverture Responsabilité Civile de l'assurance du club quand vous utilisez votre véhicule pour transporter des adhérents.
- Vous serez sollicité pour le lavage du jeu de maillot de l'équipe de votre enfant, si celui-ci doit être assuré à tour de rôle par les familles ou simplement individuellement.
- Vous devez respecter les : entraîneurs, dirigeants, officiels (arbitre, table de marque), joueurs et public.

SE LICENCIER AU HANDBALL ISLOIS, C'EST ACCEPTER UN CONTRAT POUR LA SAISON ENTIERE

Signature du licencié

signature des 2 parents